



**COMMUNE D'ANGEOT**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
MARDI 26 NOVEMBRE 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

✓ Par suite d'une convocation en date du 19 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant rassemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 26 novembre 2024, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Absents ayant donné procuration : Pauline DONNA à Bernadette MARTINATO et Thierry LOUVET à Michel NARDIN.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Anne DUPUIS est désignée pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2024 - 32**  
**DEMANDE SUBVENTION DETR / DSIL**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux de rénovation des bâtiments communaux
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR / DSIL
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2025
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 novembre 2024, et de la publication le 28 novembre 2024.



Le Maire,  
**Michel NARDIN**